

A.M., 2025**Arrêté numéro 2025-04 de la présidente du Conseil du trésor en date du 13 août 2025**

Loi sur les contrats des organismes publics
(chapitre C-65.1)

CONCERNANT la modification de l'Arrêté numéro 2025-01 du 29 janvier 2025 autorisant un projet d'expérimentation visant à accorder un avantage sous la forme d'une marge préférentielle aux entreprises autochtones ou aux entreprises qui affecteraient des autochtones à l'exécution d'un contrat;

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR,

VU que la présidente du Conseil du trésor, par l'arrêté numéro 2025-01 du 29 janvier 2025, a autorisé la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation visant à accorder un avantage sous la forme d'une marge préférentielle aux entreprises autochtones ou aux entreprises qui affecteraient des autochtones à l'exécution d'un contrat et a déterminé les acquisitions visées par ce projet de même que les conditions d'application de ce projet;

VU le paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 14.11 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) qui prévoit que la présidente du Conseil du trésor peut déterminer les acquisitions par le biais desquelles un organisme public doit accorder un avantage sous la forme d'une marge préférentielle aux entreprises autochtones ou aux entreprises qui affecteraient des autochtones à l'exécution d'un contrat afin de permettre à cet organisme de contribuer à l'atteinte d'un objectif gouvernemental visé à l'article 14.10 de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer de nouvelles acquisitions visées par le projet d'expérimentation visant à accorder un avantage sous la forme d'une marge préférentielle aux entreprises autochtones ou aux entreprises qui affecteraient des autochtones à l'exécution d'un contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'arrêté numéro 2025-01 du 29 janvier 2025 par l'ajout de nouvelles acquisitions à l'annexe I;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE l'arrêté numéro 2025-01 du 29 janvier 2025 soit modifié par l'ajout, à la fin de l'annexe I, de ce qui suit :

«

Rechargement de la surface de roulement en matériaux granulaires sur la route Manawan dans la région de Lanaudière à l'automne 2025	Ministère des Transports et de la Mobilité Durable
Prestation de services d'entretien général et de surveillance des actifs de la forêt Montmorency	Université Laval

».

Québec, le 13 août 2025

La présidente du Conseil du trésor,
SONIA LEBEL

86281

